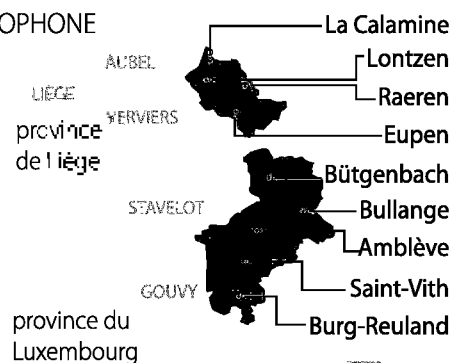


L'autonomie des germanophones et le principe de réalité

- La Communauté germanophone change d'appellation et devient "Ostbelgien".
- Elle espère ainsi gagner en visibilité.
- Mais jusqu'où peut-elle rêver d'autonomie? Une assurance-dépendance germanophone paraît impayable.

LES 9 COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ GERMANOPHONE



Graphics

La Communauté germanophone se rebaptise "Ostbelgien"

A lors que les Belges les plus âgés identifient encore les "cantons rédimés" à la frontière allemande (les districts prussiens d'Eupen, Malmédy et Saint-Vith furent attribués au royaume d'Albert I^{er} après la Première Guerre mondiale), alors que les "cantons de l'Est" sont depuis la fédéralisation du pays un concept périmé, voilà que les germanophones se profilent sous un nouveau nom. Ne dites plus "Communauté germanophone" ou DG, pour "Deutschsprachige Gemeinschaft", dans la troisième langue nationale. Dites "Ostbelgien".

Car c'est bien la nouvelle marque de fabrique de l'autonomie germanophone, présentée en grande pompe le 15 mars par le ministre-Président Olivier Paasch (ProDG). A l'instar du nom "Fédération Wallonie-Bruxelles" choisi par la Communauté française, les autorités germanophones ont voulu donner un ancrage territorial à leur singularité institutionnelle. Elles en avaient un peu marre de constater qu'à l'étranger, l'utilisation de l'abréviation "DG" évoque davantage, parmi les jeunes notamment, une marque de

mode à consonance italienne que la région germanophone. A une esperluette près.

Réalité géographique

Le problème, c'est que la notion d'"Ostbelgien" qui ne sera utilisée qu'en allemand recouvre, géographiquement, au moins deux communes strictement wallonnes comme Malmédy et Waismes, dont les habitants connaissent d'ailleurs de moins en moins la langue de Goethe. Il n'y a plus véritablement de communauté de destin entre les neuf communes de la germanophonie belge et ces anciens compagnons de fortune au sein des cantons de l'Est. Certes, ces onze entités collaborent en matière touristique au sein d'une agence commune. Mais qui utilise aussi le français et qui, donc, traduit "Ostbelgien" par "Est de la Belgique" ou "Belgique de l'Est". En termes de marketing, qui est la justification même du nom choisi, l'appellation "Belgorient" aurait eu l'avantage d'être bilingue. Et résolument exotique.

P.S.



Logo

Nouvelle appellation, nouveau logo, la Communauté germanophone change de look.

Le choix du cœur ou de la raison pour l'assurance-dépendance ?

Ostbelgien se rêve quatrième Région à part entière. Elle est donc toujours preneuse de compétences supplémentaires. Et avide d'exercer celles qu'on lui octroie. Il en va ainsi de la compétence d'organiser une assurance couvrant le coût de la prise en charge au quotidien des personnes invalides et/ou âgées.

La Flandre a sa "zorgverzekering" depuis 2003 déjà. Bruxelles est dans les limbes, mais la Wallonie met au point un projet dont la mise en œuvre au 1^{er} juillet prochain vient d'être reportée (voir encadré). En Communauté germanophone, l'assurance-autonomie fait l'objet d'une étude de faisabilité par la société d'audit BDO Management. Qui devra, en principe, répondre pour le mois de juin à une question essentielle : est-il bien raisonnable d'instituer un système assurantiel de protection sociale pour une population de 77 000 habitants ?

Qui paye ?

Certains acteurs ont des doutes. C'est le cas des mutualités. Ces dernières recommandent d'étendre le système wallon au territoire germanophone. Elles craignent le coût disproportionné d'un système supplémentaire propre. De fait, les frais administratifs occasionnés par une assurance pour 55 000 bénéficiaires potentiels heurteraient tout actuaire normalement constitué.

"Le phénomène de taille joue dans toute assurance, professe Jean Hermesse, le secrétaire général de l'Alliance nationale des mutualités chrétiennes. Les frais administratifs sont autrement amortis sur un socle de 100 000 personnes que sur 1 million. Pensons au système informatique. On a toujours intérêt à regrouper les capacités. J'engage les

responsables à ne pas sous-estimer les coûts d'une assurance stand alone. S'ils sont trop élevés, les mutualités devront leur dire : faites-le tout seul."

Centralisation étatique

Il est cependant fort probable qu'une gestion publique du dispositif serait plus coûteuse que de mettre à profit le "know-how" mutualiste, comme l'a d'ailleurs compris la Région wallonne. Pourtant, aussi petite soit-elle, la "Deutschsprachige Gemeinschaft" a tendance à préférer la gestion administrative centralisatrice à la gestion paritaire classique prévalant dans

les régimes de la sécurité sociale. Pour d'autres matières transférées aux Communautés – santé, financement des maisons de repos, infrastructures hospitalières, allocations familiales et même l'emploi –, le gouvernement germanophone a fait le choix d'en confier la gestion à son administration et ses organismes parastataux.

Le cas de l'assurance-dépendance se présente cependant sous un autre jour. Il n'y a pas eu de dotation ici pour accompagner le transfert de compétence.

Or, les Communautés ne disposent pas de pouvoir fiscal. La perception d'une cotisation via les mutualités se présente dès lors comme le seul mode de financement possible.

Autonomie versus bonne gouvernance

Or, selon certains calculs, après déduction de tous les frais administratifs, ces cotisations – en supposant qu'elles soient portées à la hauteur de celles prévues en Wallonie – livreraient 1,5 million d'euros. Soit un retour par bénéficiaire potentiel et

reconnu comme tel par les standards de dépendance bien inférieur à 100 euros par mois. Un montant qui permet difficilement d'alléger sensiblement la facture de la maison de repos.

Le dilemme

Préférer la bonne gouvernance à "l'orgueil autonomiste" suggérerait d'entrer de manière très pragmatique dans le système wallon. On rappellera que les neuf communes germanophones font aussi partie de la Région wallonne. Son ministre compétent Maxime Prévot (CDH) s'est dit favorable à l'extension du système, si les germanophones la demandaient. Une aubaine : la solidarité wallonne pourrait compenser la mauvaise posture démographique, les prévisions faisant de la région germanophone la plus vieille du pays. En 2060, le nombre d'inactifs pourrait être équivalent à celui des actifs.

Quelle voie prendra la Communauté germanophone ? Elle se retrouve coincée entre les mutualités peu enclines à la suivre dans ses visées trop autonomistes et une Wallonie qui, pour le prix d'un système commun, devra demander, comme elle l'a fait elle-même, l'intégration du budget APA dans l'assurance-dépendance commune (lire l'encadré).

Certes, il y a des alternatives. L'une d'elles consisterait à utiliser les moyens existants pour développer un statut de la personne proche aidant un malade. Une formule plus "light". Certains imaginent aussi une assurance dépendance... dépendant des revenus, donc plus sélective qu'une protection universelle.

Toutes les solutions autonomes butent toutefois sur les réalités actuelles. Pourquoi et comment une Région ferait-elle ce qu'une Ville comme Tournai ne saurait sûrement pas faire ? C'est la question à laquelle les Belges de l'Est devront rapidement répondre.

Pierre Schöffers

Le modèle wallon

Une cotisation de 50 euros chaque année

La Wallonie va charger les mutualités de la gestion de l'assurance-autonomie, esquivant de la sorte l'impopularité pour

l'instauration d'une cotisation obligatoire. Cette cotisation sera de 50 euros par an et perçue à partir de l'âge de 26 ans. Le budget actuel de l'APA (Aide aux personnes âgées) sera également intégré dans la nouvelle assurance. En Communauté

germanophone, un groupe de travail officieux réunissant tous les partis veut au contraire empêcher que le régime et le budget APA soient dissous dans une nouvelle assurance. Il s'agit de moyens financiers de l'ordre de 4,7 millions d'euros. Qui bénéficient actuellement

à quelque 1400 habitants germanophones âgés sous la forme d'interventions oscillant entre 80 et 500 euros par mois. Elles servent aussi à payer les séjours en maison de repos lorsqu'un pensionnaire ne dispose pas de revenus suffisants.